

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2012**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/09/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/09/2012

**Délibération n° D-2012-380**

**Parc des expositions de Noron - Exploitation - Délégation de  
Service Public (DSP) - Décision de principe**

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Aurélien MANSART

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Frank MICHEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Denis THOMMEROT, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

**Excusés :**

Monsieur Bernard JOURDAIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA.

**Direction Générale des Services**

**Parc des expositions de Noron - Exploitation -  
Délégation de Service Public (DSP) - Décision de  
principe**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 10 septembre 2012,

Après consultation du Comité Technique Paritaire réuni le 12 septembre 2012,

Le parc des expositions de Noron occupe un espace de 10 hectares situé en bordure du plan d'eau de Noron. Cet équipement participe au développement économique et social de la ville. Y sont organisés différents salons, séminaires et manifestations tout au long de l'année.

L'activité du site est importante avec 40% de jours occupés, soit un ratio élevé. L'activité principale du parc expo tient à l'accueil de salons à entrée payante, organisés par des partenaires économiques.

Cependant, par ailleurs, une grande partie des manifestations concernent le secteur associatif et font l'objet de gratuités ou de tarifs très préférentiels votés par le Conseil municipal, réduisant d'autant le temps de commercialisation des espaces du parc expo.

De manière générale, les tarifs de location de Noron sont peu élevés par comparaison avec les tarifs des parcs des expositions de villes moyennes.

La fréquentation de la foire expo a connu un tassement ces trois dernières années, tendance générale au secteur. Cependant, l'attractivité de la foire reste réelle compte tenu de sa taille et de sa durée, avec un ratio d'environ 6500 visiteurs par jour.

Cet équipement structurant pour le territoire est géré directement par la Ville de Niort.

La Ville ne dispose pas aujourd'hui des leviers pour permettre le développement de l'activité du parc des expositions :

- elle ne dispose pas de la compétence économique,
- la gestion municipale s'avère insuffisamment souple pour les négociations commerciales,
- le budget annexe du parc ne trouve aujourd'hui un équilibre qu'au travers d'une subvention municipale aujourd'hui contrainte par le contexte financier nationale et local.

Devant ces faits, et au regard de la spécificité de l'équipement, il est proposé de lancer une procédure de Délégation de Service Public.

La délégation de service public qui est proposée se fera au moyen d'une convention par laquelle le co-contractant de la collectivité délégante se verra remettre directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation du service délégué.

En vue de procéder à la délégation de service public pour la gestion du Parc des expositions de Noron, il est nécessaire de constituer une commission composée de cinq membres élus titulaires et autant de suppléants. Ils seront élus lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Je vous propose que les listes de candidats soient déposées au plus tard le 15 octobre 2012 à 17h00 au

Secrétariat Général de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe de délégation de service public au moyen d'une convention où la collectivité remettra directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation, au futur exploitant ;
- Fixer la durée de la convention à 5 ans ;
- Approuver les conditions, proposées ci-dessus, de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission constituée dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la gestion du Parc des expositions de Noron ;
- Autoriser la mise en œuvre de la procédure réglementaire de désignation du futur exploitant et engager pour cela, les mesures de publicité nécessaires au recensement des candidats.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	33
Contre :	10
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU